

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1387-2023, 30 août 2023

CONCERNANT la nomination de madame Anne Racine comme sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Anne Racine, sous-ministre du ministère du Travail, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, au traitement annuel de 243 601 \$ à compter du 5 septembre 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Anne Racine comme sous-ministre du niveau 3.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

80640

Gouvernement du Québec

### Décret 1388-2023, 30 août 2023

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Isabelle Merizzi comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Isabelle Merizzi, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère du Travail, pour un mandat de cinq ans à compter du 5 septembre 2023, aux conditions annexées.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

### Contrat d'engagement de madame Isabelle Merizzi comme sous-ministre du ministère du Travail

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Isabelle Merizzi, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère du Travail, ci-après appelé le ministère.

À titre de sous-ministre, madame Merizzi est chargée de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.

Madame Merizzi exerce, à l'égard du personnel du ministère, les pouvoirs que la Loi sur la fonction publique confère à un sous-ministre.

Madame Merizzi exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 5 septembre 2023 pour se terminer le 4 septembre 2028, sous réserve des dispositions de l'article 4.

#### 3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, madame Merizzi reçoit un traitement annuel de 228 642 \$.

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Madame Merizzi renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.